LES INFOS

Avril - Mai 2011

www.villeperdue.fr

Mairie de Villeperdue - 10 Rue de la Mairie –37260 VILLEPERDUE
Tél. 02 47 26 08 07 – Fax 02 47 26 92 94 – email : villeperdue.mairie@wanadoo.fr

Le budget 2011,

Le mois de mars reste un moment important dans l'exercice du mandat d'élu, le vote du budget communal de l'année impose des choix et des décisions qui engagent la commune au-delà de cette échéance annuelle.
Parmi les questions que se pose le conseil municipal : la marge dégagée pour le financement d'investissements et pour quels investissements ?
Malgré la baisse de nos recettes enregistrée depuis trois exercices, nous arrivons aujourd'hui à une nouvelle stabilité qui nous permet une certaine lisibilité sur les années à venir. Pour autant, si les recettes stagnent, les dépenses suivent a minima l'augmentation de l'inflation et, pour conserver la même capacité de financement des investissements, le conseil municipal a décidé une augmentation de la fiscalité communale de 1%. La différence de recettes avec ou sans augmentation de la fiscalité, 1 300 €uros, reste minime mais limite l'érosion de nos ressources.
Concernant les choix en matière d'investissement, les gros postes de dépenses se portent sur la voirie, l'entretien des bâtiments communaux, et, en projet, l'amélioration des locaux techniques. Au total, 580 000 €uros de dépenses financées à 80% par notre autofinancement, le solde provenant de subventions diverses. Aucun emprunt nouveau n'a été inscrit, notre volonté étant de ne pas endetter la commune au-delà des 62 € annuel par habitant. Pour mémoire, nous étions à 75 € en 2009.
Voici, résumé brièvement mais en toute transparence, le résultat de nos choix 2011 pour Villeperdue avec, en perspective, les années à venir et les investissements nécessaires et utiles au développement de notre commune.

Roland Mariau,
Maire

AGENDA

Soirée Couscous
15 et 16 avril midi et soir
restaurant « Le Tourne Bride »

Activités manuelles autour du printemps
20 avril de 15h00 à 17h00
bibliothèque Lucien Brossard (cf. page 3)

Conseil municipal
29 avril à 20h00
salle du conseil – mairie

Commémoration du 8 mai 1945
8 mai à 11h30
devant la mairie – défilé des pompiers et batterie-fanfare suivi d'un vin d'honneur au « Madison »

Banquet communal
8 mai à partir de 12h30
salle "Les Albizzias"
organisé par le **Centre Communal d'Action Sociale et la municipalité**

Atelier lecture « enfant » et jeux de société
11 mai de 17h15 à 18h15
bibliothèque Lucien Brossard

Soirée Paëlla
13 mai soir et 14 mai midi et soir
restaurant « Le Tourne Bride »

Vide-grenier
15 mai journée
stade « Michel Vauge »
organisé par le **Sporting Club de Villeperdue**

Marche
22 mai
organisé par le **Réveil de Villeperdue**
(cf. page 3)

Conseil municipal
27 mai à 20h00
salle du conseil – mairie

Petit rappel de saison

Extrait de l'arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Art. 19 - Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage… dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

La Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine propose de nombreux spectacles et animations.
Son programme culturel est disponible en mairie et à la bibliothèque.

SYNDICAT DU COLLEGE

Caisse unique de financement des projets

Tous les emprunts de ce syndicat sont arrivés à échéance. Tous ses membres sont d'accord pour maintenir une caisse unique de financement des projets du collège non pris en charge par le Conseil Général. Son financement se fera au prorata du nombre d'élèves de chaque commune concernée, ce qui devrait représenter 990 € pour Villeperdue pour 2011.

SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRES

Budget voté et mise en place d'un second car

Le budget a été voté avec une participation des communes de 2,50 €/élève et une participation des familles portée de 110 € à 120 €. Dès la rentrée prochaine, un second car sera mis en service à 17h00 au départ du lycée Jean Monnet de Joué les Tours, le second restant à 18h00.

SYNDICAT DE BOSSEE

Dissolution et conséquences

La dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement des terres humides du plateau de Sainte Maure de Touraine, situé à Bossée, vient d'être votée. 2011 est donc la dernière année de fonctionnement et Villeperdue va être rattachée, par la suite, au Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (décision préfectorale) avec obligation pour celui-ci d'assurer la continuité de l'entretien des fossés.

TRI SELECTIF

Sac jaune ou noir ?

1/ barquette de beurre en plastique

2/ boîte à camembert en bois

Réponse : 1- noir 2- noir

LOTISSEMENT « LES MARGALLIERES »

Rétrocession avec garanties

La rétrocession des voiries, réseaux, espaces verts et espaces publics du lotissement des Margallières par la société SCAM (lotisseur) à la commune moyennant le prix de 1 € est acceptée par les élus sous réserve d'une consignation par voie de séquestre d'une somme de 3 000 € sur la vente du dernier lot restant à construire.

BUDGET - FINANCES

Budget général 2011

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de 2010 et d'avoir reporté l'excédent de fonctionnement (163 664 €) à la section d'investissement 2011, le budget 2011 est voté en équilibre comme suit :

Section exploitation :

- 648 030 € en dépenses
- 648 030 € en recettes

Section d'investissement :

- 582 836 € en dépenses
- 582 836 € en recettes

Subventions

Les élus attribuent 3000 € de subvention au Centre Communal d'Action Sociale et 9 000 € répartis ou à répartir entre différents organismes.

En effet, ils décident de maintenir la subvention pour les CFA, MFR, AFORPROBA à 38 € par élève domicilié dans la commune et scolarisé dans ce type d'établissement. Entre autres, le CFA de Joué les Tours va percevoir 114 €, le CFA BTP de St Pierre des Corps 190 €, la MFR de Neuvy le Roi et du Lochois 38 €. La Batterie-fanfare de Thilouze va bénéficier également d'une aide de 220 €, le Comice Agricole 91,20 €, l'ACIL 70 €, le FLES 300 € et 3000 € est prévu au titre du Pass-foncier.

Les élus tiennent à rappeler que des aides ponctuelles sont toujours envisageables en cours d'année notamment pour les associations qui rencontreraient des difficultés particulières à boucler leur budget.

Le syndicat de chasse a ainsi pu fabriquer des pièges destinés à réguler les nuisibles sur notre territoire.

La subvention communale a permis de clore le financement de la réalisation de tels pièges

Taux des taxes locales

Les élus ont voté par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, une augmentation uniforme des taux de 1% pour 2011 afin de dégager le même montant qu'en 2010 pour le financement des dépenses d'investissement.

Ainsi les taux pour 2011 sont :

- Taxe d'habitation 13,18 % (2010-13,05 %)
- Taxe foncière bâti 11,15 % (2010-11,04 %)
- Taxe foncière non bâti 24,62 % (2010-24,38 %)

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et chemin de « La Gentillerie »

Cette nouvelle dotation de l'Etat résulte de la fusion entre la Dotation Globale d'Equipement (DGE) et la Dotation de Développement Rural (DDR). Les élus décident de déposer un dossier portant sur l'aménagement de la voirie et du cheminement piétonnier « Chemin de la Gentillerie » pour un montant de 139 800 €HT au titre de la DETR.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

1 an d'ouverture

Le 8 avril 2010, l'agence postale communale ouvrait ses portes au sein des locaux de la mairie.

Voilà donc tout juste un an que ce service est offert sur la commune du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et est assuré par **Pascale LAURENT** qui a déjà accueilli 3 750 clients.

INSCRIPTION ECOLE RENTREE 2011

Pour inscrire votre enfant entrant à l'école de Villeperdue, vous devez :

1. **vous présenter à la mairie** : vous munir du livret de famille
   - × qui délivrera un certificat de pré-inscription du maire,
   - × qui vous informera sur les services périscolaires (cantine et garderie)
2. **prendre contact avec l'école** (chemin de la godinière), présenter les documents suivants :
   - × le certificat de pré-inscription délivré par la mairie,
   - × le carnet de santé attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (BCG et DT Polio) ou un certificat médical de contre-indication vaccinale,

⇨ Pour les enfants déjà scolarisés :
- × le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée,
- × le livret scolaire.

⇨ Pour l'inscription en Maternelle :
- × un certificat du médecin de famille constatant que l'enfant est apte à la vie collective en milieu scolaire

Permanences école au mois de mai :
Chaque vendredi de 9h à 12h et 13h à 17h30
les vendredis 13 et 27 mai jusqu'à 18h30

RESTAURANT « LE TOURNEBRIDE »

Dimitri et son équipe vous proposent :

- **les 13 mai soir et 14 mai midi et soir** : une soirée paëlla
- **le 18 juin** : une soirée Moules-frites salle « Les Albizzias » et animation années 80

N'hésitez pas à réserver dès maintenant au 02 47 65 90 74

Bibliothèque Municipale

" Lucien BROSSARD "
37260 Villeperdue - ☎ 02 47 65 99 33

Horaires d'ouverture

mercredi de10h00 à 12h00
et 17h15 à 18h30
samedi de 10h00 à 12h00

IL ETAIT UNE FOIS…

Une soirée conte

Mardi 22 mars de 19h00 à 20h00

Coups de cœur 2011

Sur le thème « **contes et contes détournés** » ont été dévoilés les livres gagnants le **samedi 2 avril** à Sainte Catherine de Fierbois.

Les résultats sont affichés en bibliothèque et consultable sur le site Internet de Villeperdue.

Les enfants attentifs au palmarès et au spectacle fait sur mesure pour l'occasion

ET BIENTOT…

Animation autour du printemps

Les enfants sont attendus le **mercredi 20 avril de 15h00 à 17h00** pour fêter le printemps. Des activités manuelles seront proposées et seront suivies d'un goûter.

Lecture et jeux de société

A noter, les prochains **mercredis de 17h15 à 18h15** :
- **11 mai**
- **15 juin**

Cet atelier propose aux enfants de découvrir, commenter une histoire lue par un adulte ou partager un jeu de société.

Soirée Doudou

Les bénévoles accueilleront petits et grands autour d'histoires sur ces compagnons indispensables que sont les doudous le **mardi 14 juin à 19h00.**

Venez partager l'histoire du soir et surtout n'oubliez pas votre doudou !

SPORTING CLUB VILLEPERDUE

Vide grenier

Le SCV organise un vide-grenier le **dimanche 15 mai** au stade « Michel Vauge ». Restauration et buvette sur place. Contact 06 78 59 83 01.

REVEIL DE VILLEPERDUE (RDV)

Succès pour la soirée théâtre

« Tout va bien pour le Commissaire Maigret », pièce présentée par la troupe de Channay sur Lathan le samedi 19 mars, a fait salle comble.

Les scènes cocasses ont amusé les spectateurs venus nombreux.

Le Réveil de Villeperdue donne rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle aventure théâtrale.

Marche

Tout aussi culturelle, la marche annuelle organisée par cette association se déroulera le **dimanche 22 mai à 9h00**. Rendez-vous est donné devant la salle polyvalente. Un nouveau parcours est à l'étude.
2,50 €/adulte - 1,50 €/enfant
Informations au 02 47 26 15 69 ou au 02 47 26 08 19.

PROJET CLASSE DE MER

Un grand merci !

L'un des nombreux coupons remis à chaque marcheur participant

Environ 130 marcheurs ont répondu présents le dimanche 20 mars à la marche organisée à l'initiative d'un groupe de parents d'élèves des classes de CE2-CM1 et CM2 de Villeperdue.
Grâce à cette solidarité, **325 €** ont pu être reversés à l'école au profit de ce projet de classe découverte à la Faute sur Mer.

CEREMONIE DU 8 MAI 2011 ET BANQUET COMMUNAL

Tous les habitants de la commune sont cordialement invités à venir célébrer le 66ème anniversaire de la Victoire de 1945 qui se déroulera comme suit :

▪ 11h30

Commémoration

Rassemblement devant la Mairie
Dépôt de gerbe au Monument
Dépôt de fleurs au Cimetière

12h00

Vin d'honneur et rafraîchissements
au bar « Le Madison »

▪ 12h30

Banquet communal

servi par « Le Tournebride »
salle « Les Albizzias » s'inscrire auprès de la Mairie
(32 € par personne)